

Province de Québec

Municipalité du Village de Kingsbury, le 7 janvier 2019

Assemblée du conseil, tenue le 7 janvier 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil, sous la présidence de la mairesse Mme Martha Hervieux

Étaient présents : Pierre Bail
Myriam Baum
Claude Mailhot
Claire Morazain
Marc Saumier
Michel Thibeault

Invitée : Nadia Fredette, Directrice des Sentiers de l'Estrie

1. Constatation de la régularité de la convocation de l'assemblée et du quorum requis

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés par la mairesse. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

01-01-2019

Il est proposé par le conseiller M. Claude Mailhot, appuyé par le conseiller M. Michel Thibeault, et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum requis
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 3 et 17 décembre 2018
4. Comptes à payer
5. Correspondance / Suivis
 - 5.1 – Cartes de souhaits
6. Période de questions de 10 minutes
7. Voirie, aqueduc et égout
 - 7.1 – Règlement d'emprunt et acceptation des travaux
 - 7.2 – Achat d'échafaudages pour les bassins d'épuration
 - 7.3 – Épandage d'abrasif dans les rues
 - 7.4 – Planification d'une rencontre avec le Ministère des Transports
8. Infrastructures
 - 8.1 – Salle communautaire: omissions pour la peinture du toit
 - 8.2 – Patinoire et cabane : Travaux d'électricité et d'entretien
 - 8.3 – Entretien de la croix et du drapeau
 - 8.4 – Aménagement du parc : Planification
CPIK
9.
 - 9.1 – Location
Service-incendie et sécurité civile
10.
 - 10.1 – Rencontre avec l'agent M. Charles Béliveau le jeudi 6 décembre
Loisirs et vie communautaire / Activités
11.
 - 11.1 – Spectacles à venir
 - 11.2 – Fête du village
Communication
12.
 - 12.1 – Saviez-vous que... :
 - 12.2 – Site Internet
 - 12.3 – Journal de l'Ardoise
 - 12.4 – Calendrier des collectes 2019

13. MRC / SGMR
 - 13.1 – 22 janvier : Réunion du comité récréotouristique de la MRC au sujet de la route verte
 - 13.2 – 23 janvier : Formation sur la gouvernance pour les administrateurs et les dirigeants
 - 13.3 – 4 février 19h : Présentation du nouveau site internet de la MRC par Mme Caroline Falcao, responsable des communications
14. Varia
 - 14.1 – Résolution d'adoption du calendrier des séances du conseil 2019
 - 14.2 – Résolution d'adoption du règlement sur les taux de taxes 2019
 - 14.3 – Règlement sur la rémunération des élus municipaux
 - 14.4 – Résolution pour l'octroi du contrat d'impression des comptes de taxes 2019
 - 14.5 – Rencontre pour former un comité logo : Choix d'une date
 - 14.6 – Règlement sur les chiens vs chaîne téléphonique
 - 14.7 – Emplois d'été
15. Période de questions de 10 minutes
16. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux des 3 et 17 décembre 2018

03-01-2019

Il est proposé par la conseillère Mme Myriam Baum, appuyé par la conseillère Mme Claire Morazain, et résolu d'adopter le procès-verbal du 3 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

L'adoption du procès-verbal du 17 décembre 2018 est reportée à la prochaine séance, la mairesse demandant au secrétaire-trésorier de faire la vérification des montants qui apparaissent au budget de 2019.

4. Comptes à payer

04-01-2019

Il est proposé par le conseiller, M. Michel Thibeault, appuyé par le conseiller M. Claude Mailhot, et résolu de payer les comptes suivants :

18/12/2018	7643	Groupe Environex	232.54
03/12/2018	7644	Sylvain Demers	1 167.26
03/12/2018	7645	Michel Boisvert	45.00
11/12/2018	7646	Gabriel Couture et Fils Ltée	163.77
11/12/2018	7647	Hydro Québec	133.42
11/12/2018	7648	Bell Canada	334.14
31/12/2018	7649	Michel Thibeault	131.15
31/12/2018	7650	Claude Mailhot	131.15
31/12/2018	7651	Marc Saumier	131.15
31/12/2018	7652	Pierre Bail	131.15
31/12/2018	7653	Martha Hervieux	399.56
31/12/2018	7654	Claire Morazain	131.15
31/12/2018	7655	Myriam Baum	131.15
31/12/2018	7656	Michel Mailhot	823.79
31/12/2018	7657	Revenu Canada	1 413.91
31/12/2018	7658	Revenu Québec	3 919.31
	7659	Annulé	
19/12/2018	7660	Dicom Express inc.	46.78
19/12/2018	7661	Électro-Concept inc.	218.15
19/12/2018	7662	Gaston Morneau	288.68

Pour un total de : Certificat no : 2018-12	10 067.49
Solde en banque au 30 novembre 2018	162 529.56
Dépôt	0.00
CPIK	0.00
Solde au 7 janvier 2018	152 462.07

Adopté à l'unanimité

5. Correspondance / Suivis

Aucune correspondance

5.1 – Cartes de souhaits:

La mairesse informe le conseil qu'elle a envoyé des cartes de souhaits au personnel et aux maires des municipalités faisant partie de la MRC du Val-Saint-François.

6. Période de questions de 10 minutes

Aucune question

6.1 – La mairesse Mme Martha Hervieux dépose au conseil une pétition signée par 27 citoyens qui demandent aux Sentiers de l'Estrie de démanteler ou relocaliser le Refuge.

Mme Nadia Fredette, directrice des opérations des Sentiers de l'Estrie, est présente pour discuter avec les membres du conseil, de la situation problématique vécue à deux reprises dans les dernières semaines, à savoir les entrées par effraction et le suivi fait avec la Sûreté du Québec.

Certains conseillers et citoyens soulèvent le manque de surveillance et expriment leur inquiétude pour les risques de feu possible. Ils demandent à Mme Fredette s'il est possible de transmettre les dates de location, ce qui sera fait.

La mairesse fait le compte-rendu d'une rencontre avec le parrain de la municipalité à la Sûreté du Québec, l'agent Charles Béliveau, qui assure de faire plus de surveillance.

7. Voirie, aqueduc et égout

7.1 – Règlement d'emprunt et acceptation des travaux

Nous reconnaissons tous que ce dossier est prioritaire. Afin d'éviter les intérêts encourus par le retard de paiement, la mairesse propose que l'on accepte les travaux à ce moment-ci et qu'on fasse avancer ce dossier. Le directeur général informe le conseil que notre firme de génie-conseil BPR doit d'abord déclarer au MAMOT la fin des travaux, après quoi nous pourrions entreprendre les procédures du règlement d'emprunt.

7.2 – Achat d'échafaudage pour les bassins d'épuration

Le directeur général Yves Barthe confirme au conseil que notre employé, M. Michel Mailhot, fera l'achat d'échafaudages pour le printemps.

7.3 – Épandage d'abrasif dans les rues

La mairesse Mme Martha Hervieux demande à qui revient la responsabilité de vérifier les travaux d'entretien des rues durant l'hiver. Le directeur général Yves Barthe informe le conseil que les plaintes pour l'entretien de nos rues, hiver comme été, doivent lui être envoyées directement, par courriel ou sur son cellulaire.

7.4 – Planification d'une rencontre avec le Ministère des Transports

Afin de discuter des différents dossiers d'entretien de la rue principale avec le MTQ, nous demanderons une rencontre avec le responsable au Ministère des Transports, Monsieur Louis Versailles.

8. Infrastructures

8.1 – Salle communautaire

Le conseil demande que l'on fasse l'appel de soumissions pour la peinture du toit de la salle communautaire afin d'entreprendre les travaux ce printemps. Le directeur général s'en occupe.

8.2 – Patinoire et cabane : Travaux d'électricité et entretien

Le conseil demande que l'on fasse l'appel de soumissions pour le remplacement des poteaux et la réparation du branchement électrique dans le parc. De plus, nous devons planifier de repeindre et de réparer les bandes de la patinoire. Le directeur général s'en occupe.

8.3 – Entretien de la croix et du drapeau

La mairesse Mme Martha Hervieux confirme que les lumières de la croix ont été réparées par notre employé municipal, M. Michel Mailhot. Il est suggéré de demander à un électricien une soumission pour l'entretien des lumières de la croix. Pour le drapeau, le directeur général verra à faire installer une poulie en haut du mat afin de faciliter son entretien.

8.4 – Aménagement du parc : Planification

Remettre ce point à la prochaine réunion

9. CPIK

9.1 – Location

Le directeur général informe le conseil que le bail du Groupe PPD prendra fin en janvier 2019 car ils ont bâti une nouvelle bâtisse à Waterville. En ce qui concerne Eco-Pack, on nous a aussi confirmé que leur bail prendra fin en juin 2019, puisqu'ils ont acheté une bâtisse à Richmond. Le CPIK travaille donc à trouver de nouveaux locataires.

10. Service incendie et sécurité civile

10.1 – La mairesse informe le conseil des différents sujets discutés lors de la rencontre avec l'agent Charles Béliveau de la Sûreté du Québec le jeudi 6 décembre dernier. Il a été entre autre question de :

- La vitesse des véhicules dans le village;
- Le règlement sur les chiens;
- L'interdiction de stationner dans une zone de 50km/h;
- La sécurité sur la rivière aux abords du barrage;
- Le refuge.

11. Loisirs et vie communautaire / Activités

11.1 – Spectacle à venir

Le conseiller M. Marc Saumier confirme que le prochain spectacle aura lieu en mai ou en juin.

11.2 – Fête du village

La mairesse reporte le point à une prochaine réunion et demande une réflexion aux membres du conseil.

12. Communications

12.1 – Saviez-vous que...

La mairesse confirme que le Saviez-vous que... sera distribué la semaine prochaine.

12.2 – Site Internet

Le budget sera déposé sur le site internet de la municipalité.

12.3 – Journal L'Ardoise

Article sur notre salle communautaire

12.4 – Calendrier des collectes 2019

Le calendrier sera distribué aux citoyens en janvier.

Adopté à l'unanimité.

13. MRC - SGMR

13.1 – 22 janvier

La mairesse informe le conseil de la tenue d'une réunion du comité récréotouristique de la MRC au sujet de la route verte (piste cyclable La Cantonnière). Certains maires ont été invités pour diverses raisons.

13.2 – 23 janvier

La mairesse informe le conseil qu'elle participera à une formation sur la gouvernance, organisée par le service Développement Val-Saint-François de la MRC, à l'intention des administrateurs.

13.3 – 4 février 19h

La mairesse informe le conseil qu'il y aura une présentation du nouveau site internet de la MRC le 4 février prochain offerte par Caroline Falcao, responsable des communications de la MRC.

14. Varia

14.1-01-2019

14.1 – Résolution pour l’adoption du calendrier 2019 des séances du conseil

Attendu que l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Saumier, appuyé par le conseiller, M. Michel Thibeault, et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui débiteront à 19 h 30 aux dates suivantes :

Lundi 7 janvier
Lundi 4 février
Lundi 4 mars
Lundi 1^{er} avril
Lundi 6 mai
Lundi 3 juin
Mercredi 3 juillet
Lundi 29 juillet
Mardi 3 septembre
Lundi 7 octobre
Lundi 4 novembre
Lundi 2 décembre

Qu’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l’unanimité.

14.2-01-2019

14.2 – Résolution d’adoption du règlement sur les taux de taxes 2019

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXE POUR L’EXERCICE FINANCIER 2019

ATTENDU QU’ un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère, Mme Myriam Baum, lors de la séance spéciale tenue le 17 décembre 2018;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Mme Myriam Baum, appuyé par le conseiller M. Marc Saumier, et résolu que le conseil de la Municipalité du Village de Kingsbury ordonne et statue par le règlement 150 ce qui suit, à savoir que :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour titre *Règlement déterminant les taux de taxe pour l’exercice financier 2019.*

ARTICLE 3

Une taxe générale sur la valeur foncière de 0,38\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2019, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 4

Une taxe de 0,08\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2019, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec.

ARTICLE 5

Un tarif annuel de 230,00\$ soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2019 à tous les usagers du service d'aqueduc ainsi qu'un tarif de 460,00\$ à tous les usagers du service d'égout.

Les tarifs pour les services d'aqueduc et égout doivent, dans tous les cas, être payés par le propriétaire.

ARTICLE 6

Un tarif annuel de 125,00\$ pour le service résidentiel et de 125,00\$ pour le service commercial, soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2019 à tous les usagers du service d'enlèvement, de transport et disposition des ordures ménagères.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 7

Le loyer sur l'immeuble du Motel Industriel de 90 000,00\$ avant taxes est chargé au CPIK pour l'année 2019. Ce loyer sera à la charge du CPIK.

ARTICLE 8

Un tarif annuel de 25,00\$ par chien pour la licence soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2019 pour tous les propriétaires d'un chien.

ARTICLE 9

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux. Le premier versement étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, le deuxième versement le 6 mai, le troisième versement le 8 juillet et le quatrième versement le 9 septembre 2019. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxe excédant 300,00\$ pour chaque unité d'évaluation.

ARTICLE 10

Les prescriptions des articles 5 et 6 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles à la suite d'une correction au rôle d'évaluation, sauf que l'échéance du versement, s'il y a lieu, sera de trente (30) jours suivant la date de facturation.

ARTICLE 11

Le conseil décrète que le solde total du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance et porte intérêt à raison de 18% par année plus une pénalité de 5%.

ARTICLE 12

Ces taux sont en vigueur pour l'année 2019.

ARTICLE 13

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 7 janvier 2019.

AFFICHÉ LE 14 janvier 2019.

Martha Hervieux
Mairesse

Yves Barthe
Directeur général

Adopté à l'unanimité.

14.3 – Règlement sur la rémunération des élus municipaux

Point reporté

14.4-01-2019

14.4 – Résolution pour l'octroi du contrat d'impression des comptes de taxes 2019

Il est proposé par le conseiller M. Michel Thibeault, appuyé par le conseiller M. Claude Mailhot, et résolu d'accepter l'offre d'Infoteck pour l'impression des comptes de taxes 2019, au montant de 4,15\$ du matricule plus les taxes applicables, selon l'offre de service daté du 10 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

14.5 – Rencontre citoyenne pour former le comité logo

Le conseil confirme que la réunion aura lieu le 28 janvier prochain à 19 h.

14.6 – Règlement sur les chiens vs chaîne téléphonique

La mairesse Mme Martha Hervieux demande aux membres du conseil d'utiliser la liste téléphonique afin de recenser les chiens dans la municipalité.

14.7 – Emplois d'été

Le directeur général Yves Barthe confirme qu'il procédera à la demande de subvention auprès d'Emploi Canada.

15. Période de questions de 10 minutes

16. Levée de l'assemblée

16-101-2019

La levée de l'assemblée est proposée par le conseiller, M. Michel Thibeault, à 21 h 25.

Martha Hervieux
Mairesse

Yves Barthe
Directeur général